DLP 19-10-06001714



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

S.R.P.V. POITOU – CHARENTES

Bulletin technique n° 29 du 18 Octobre 2006 (1 page)



COLZA : Stade 4 à 12 feuilles

Grosses altises

Le **vol** se **poursuit**, on atteint aujourd'hui **500 captures** sur l'ensemble du réseau. Seules les années 1994 et 1995 se sont avérées plus conséquentes (561 et 864 captures).

Les traitements ont été réalisés.

Le vol devrait se terminer avant la fin du mois.

Charançons du bourgeon terminal

Le ravageur est rentré dans le rang avec des captures beaucoup plus **modestes**.

Pour les secteurs concernés (Sud Est Vienne et Sud Charente), le **traitement** est **encore possible**, jusqu'à la fin de la semaine.

Pucerons

Vigie – virose semaine 41

44 captures de pucerons verts (2 à 10 par sites pour 6 relevés).

Le **pouvoir virulifère** des pucerons est **faible**.

On a enregistré **12 captures** à la **tour à succion**.

La situation en parcelles s'avère apparemment **très contrastée** avec de **nombreuses parcelles saines** notamment celles qui ont reçu un ou plusieurs insecticides. A contrario, **certaines rares situations** n'ayant reçu **aucun insecticide** depuis la levée, peuvent être très **atteintes** **(20 à 40 % de pieds porteurs de pucerons)**.

Quoiqu'il en soit, ***un point*** *est indispensable* ***sur chaque parcelle****. Une* ***intervention*** *est nécessaire, si vous atteignez le seuil de* ***20 % de pieds touchés****.*

Phoma

La progression de la maturité se poursuit à Chambon où elle atteint 80 %.

Des projections de spores assez importantes sont notées à Chambon (piège dynamique) et à Biard (piège passif).

CEREALES :

Pucerons

Fin septembre – début octobre, le vol à la tour était d'intensité moyenne ; les **captures sont sensiblement plus nombreuses** depuis une dizaine de jours. Les températures relativement élevées sont favorables à ces ravageurs.

En absence de traitement de semences spécifique, surveiller les parcelles dès la levée.

REGLEMENTATION :

Désherbage

Suite à la non-réinscription du méthabenz-thiazuron au niveau européen, un avis au J.O. du 10/10/2006 précise que le Ministre de l'Agriculture a retiré les autorisations de mise sur le marché des spécialités contenant cette substance active avec les délais suivants :

- Pour les usages céréales et pois : 31/12/06 pour la distribution et 30/04/07 pour l'utilisation ;
- Pour les usages porte-graines mineures : 30/06/09 (distribution) et 31/12/09 (utilisation).

COLZA
Pucerons :
A surveiller

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
13 Route de la forêt
86580 BIARD
Tél : 05 49 62 98 25
Fax : 05 49 62 98 26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr
Publication périodique
C.P.P.A.P. n°1664-AD
ISSN n°0294-4693